Lévesque, Claudette

De: Michel Desormeaux [micdes77@gmail.com]
Envoyé: 29 novembre 2016 20:45
À: Greffe
Objet: conservation de compteur Électromécanique

Mardi le 29 novembre 2016
Objet : conservation de compteur électromécanique
Monsieur , Madame ,
Attendu que:

- Jusqu'à ce jour, nous avons réussi en temps qu'opposant aux compteurs électromagnétiques de nouvelles générations à conserver notre compteur électromécanique qui a été installé par Hydro-Quebec.

- Nous ne voyons aucunement la nécessité de changer notre compteur électromécanique qui fonctionne parfaitement.

- Depuis l'achat de notre maison nous avons toujours et continuerons de payer nos comptes d'électricité approvisionné par Hydro-Québec dès la reception de ceux-ci.

- La régie juge utile de réitérer que le choix d'un compteur doit notamment satisfaire aux critères suivants: être conforme aux normes de Mesures Canada et qu'il soit possible d'en assurer l'approvisionnement.

- Le RAPLIQ indique qu'il entend démontrer que le compteur électromécanique est offert en option de retrait aux États-Unis, ce qui n'était pas le cas en 2012-2014.
À la lumière de ceci il est évident qu'il s'agit d'un élément nouveau qui contredit l'argument du Distributeur quant à la non-disponibilité des compteurs électromécaniques.

- il est important pour la Régie de ne pas laisser Hydro-Québec démanteler et rebuter les 181,500 compteurs électromécaniques encore disponibles.

Nous revendiquons le Droit de conserver notre compteur électromécanique, comme nos voisins du Sud, nous nous appuyons sur la Charte des Droits et Libertés ainsi que sur la lettre des arguments de l'avocat du RAPLIQ.
Il est important également à la Régie d'ordonner à Hydro-Québec de cesser leur moyen de pression inacceptable envers les personnes refusant les nouveaux compteurs de nouvelle génération, c'est inacceptable.

Nous acceptons la publication de cette lettre sur le site de la Régie .

Merci de votre attention

Michel Desormeaux
97 rue Morin
Ste-Adèle QC.
J8B2P6
micdes77@gmail.com